



## Renonciation au droit à l'image



La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle :

- les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.

Je soussigné(e) **NOM** : ..... **Prénom** : .....

(pour les photos de mineurs, représentant légal de : .....

**Adresse**: .....

Ville : ..... **CP** : .....

**Tel ou e-mail** (facultatif) : .....

Autorise

N'autorise pas

l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant légal, sur les photos prises lors des randonnées organisées par l'association Randonneurs Pédestres Biterrois, pour illustrer les actions de communication de l'association Randonneurs Pédestres Biterrois, sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

**Fait à** : \_\_\_\_\_

**Le** : \_\_\_\_\_

Signature : (écrire « Lu et approuvé », Nom, Prénom et signature)